

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 23 SEPTEMBRE 2013

Présents : MONET Claude, DOLDO Dominique, MEYNET Maurice, ROSNOBLET Patrick, TISSOT Joëlle, GILLIER Claudette, BRAND Eric, GAY-PERRET Claudia, LACUEILLE Jean-Luc, CAPORALE Patrice, VILLIERS Gérard, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, ROCH Claire, LEVET Pascale.

Excusés : DELAVENAY Chantal représentée par ROCH Claire, SANCHEZ Lydia représentée par GAY-PERRET Claudia, WALL Hélène représentée par GILLIER Claudette et DEVOS René représenté par DOLDO Dominique

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude MONET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis a pris connaissance des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux déposées et accordées depuis la dernière séance du conseil, des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des décisions prises par le Maire en application des délégations consenties par le Conseil municipal :

Décision n°2013-05 relative aux marchés passés avec la Sarl AMARA Peinture Décoration pour les travaux de réhabilitation des peintures intérieures de l'église Saint Christophe d'Amancy, d'un montant global de 55 400 €.

Décision n°2013-06 relative au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec la Sarl Expertise et Formation en Urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Décision n° 2013-07 relative au marché passé avec la société DIOPTASE pour la fourniture d'un système de relève des compteurs d'eau potable, pour un montant de 5 470,00 € HT.

Le Conseil municipal a ensuite

1/ Accordé une subvention exceptionnelle de 450 € aux Restaurants du cœur de la Haute-Savoie suite au sinistre survenu dans les locaux de l'association,

2/ Voté la décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune. Il s'agit d'un virement de crédit de 450 € en section de fonctionnement.

3/ Renouvelé pour une année la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le logement de Madame la Directrice de l'école primaire d'Amancy.

4/ Accordé une remise gracieuse des pénalités dues pour le retard de paiement des taxes d'urbanisme du PC 7400710C0046.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a fait un point financier sur le budget 2013 et a évoqué l'avancement des différents travaux en cours (pont de Foron, parking du cimetière et église Saint-Christophe).

Monsieur Dominique DOLDO a dressé un bilan de la rentrée scolaire et a évoqué l'avancement des réflexions au niveau de la CCPR concernant la réforme des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h10.

Fait à AMANCY le 24 septembre 2013.

Le Maire,

Claude MONET.